



Diplôme d'Etat d'Ambulancier *Diplômés de 2014*

Dans l'objectif d'adapter l'outil de formation régional et les projets pédagogiques de chaque institut aux besoins des employeurs et des publics en attente de formation, le Conseil régional d'Auvergne, les instituts de formation et les professionnels ont souhaité analyser le suivi de l'insertion professionnelle des élèves et étudiants formés.

C'est dans cette optique qu'a été élaboré un dispositif

d'enquête pérenne à destination des élèves et étudiants présentés au diplôme d'Etat portant, notamment, sur leur devenir à 12 mois.

Les première et deuxième vagues de l'enquête ont concerné les sortants de formation de 2012 et 2013 (cf. parutions de mars-avril 2014 et mars 2015) ; la troisième, présentée ci-après, porte sur les diplômés de 2014, soit 1 594 personnes.



LE DISPOSITIF D'ENQUÊTE

Le questionnaire a été conçu et administré par le CARIF OREF Auvergne et la Région. L'enquête 2015 s'est déroulée de juillet à septembre. La Région a procédé à des relances téléphoniques ciblées visant à améliorer le taux et la qualité des réponses.

L'enquête balayait l'ensemble de la situation de la personne, de sa situation antérieure jusqu'au suivi à 12 mois :

- ✓ la situation avant l'entrée en formation (le lieu de résidence antérieure*, le statut et l'expérience professionnels, le dernier diplôme obtenu, le suivi d'une préparation au concours...),
- ✓ la situation pendant la formation (le statut professionnel, forme de la formation, l'aide financière reçue...),
- ✓ la situation à 12 mois avec :
 - ✓ le type de situation (emploi, sans emploi...),
 - ✓ en cas d'emploi le poste occupé, le contrat (type, durée, temps de travail, salaire...), l'employeur (secteur d'activité, taille, lieu de travail*), la durée et les modalités d'obtention du poste,
 - ✓ en cas de formation, le type et le lieu*,
 - ✓ et, si la personne était sans emploi, la cause et sa situation détaillée.

Par rapport aux précédentes vagues, le dispositif d'enquête a connu, en 2015, **quelques évolutions** :

- ✓ une interrogation portant sur les seuls **diplômés** et non sur l'ensemble des présentés à l'examen,
- ✓ des informations sur la situation avant l'entrée et pendant la formation **collectées**, lorsque cela était possible, **auprès des instituts de formation** (pour 18 des 31 sites),
- ✓ une enquête biannuelle qui devient **annuelle** et portant sur la situation détaillée 12 mois après la sortie de formation, complétée de quelques questions sur un emploi éventuel occupé entre temps (type de contrat, de poste ...).

L'ANALYSE DU TAUX DE RÉPONSE

Au cours de l'année 2014, deux sessions d'examen se sont déroulées pour la formation d'ambulancier (février et juillet). Pour rappel, la durée de cette formation étant de 18 semaines, les personnes interrogées ont donc débuté leur formation en 2013 ou 2014.

25 des 43 diplômés interrogés ont répondu aux questionnaires à 12 mois, soit un **taux de réponse de 58%**, supérieur au taux global toutes formations sanitaires et sociales confondues (52%) et à celui des seuls sortants de formations paramédicales et de sages-femmes (52% soit 648 enquêtés pour 1 244 sortants).

Les effectifs enquêtés à l'enquête ont été **redressés** en s'inspirant de la méthode CALMAR (CALage sur MARGes) développée par l'INSEE. Le principe consiste à **pondérer les individus** en utilisant une **information auxiliaire** (variable de calage) de telle façon que l'échantillon des enquêtés ressemble le plus possible à la population enquêtée. Dans la présente enquête, le calage a été réalisé à partir de **l'âge, du sexe, du COTEF de formation et éventuellement de la session d'examen**.

Dans la suite du document, les résultats afférents au diplôme sont comparés à ceux de l'ensemble des diplômés des formations paramédicales et de sages-femmes.

* Les lieux ou territoires correspondent au COTEF, COmité Territorial Emploi Formation



LE PROFIL DES ENQUÊTÉS

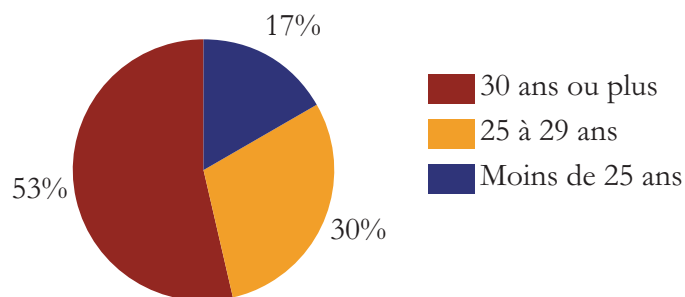
Quel est leur sexe ?

44% 56%

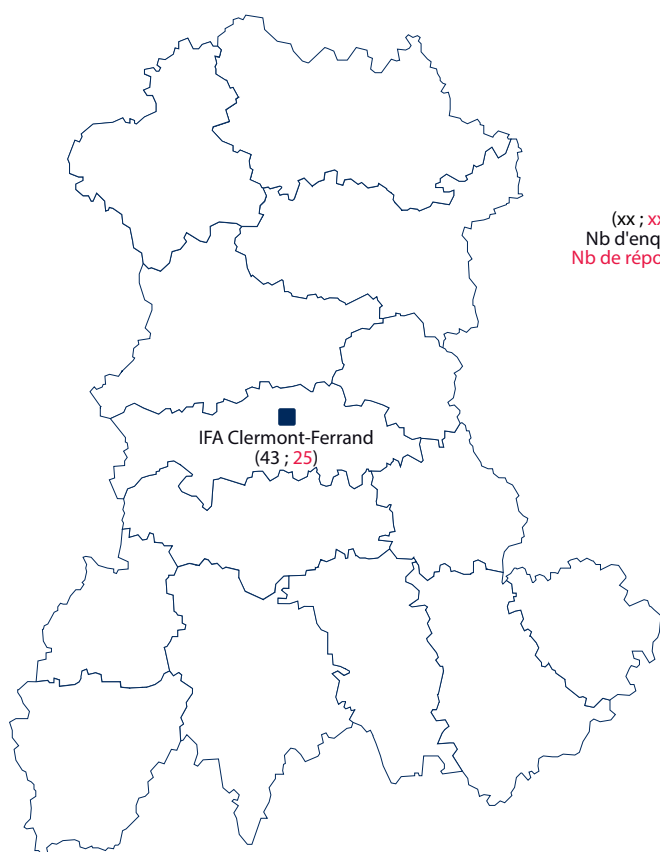
Le public des enquêtés est majoritairement masculin.

Plus de la moitié des enquêtés a plus de 30 ans*.

Quel est leur âge ?



Dans quel institut de formation ont-ils été formés ?



Un seul institut (IFA) propose la formation d'ambulancier, en formation initiale agréée par la Région, en Auvergne (COTEF de Clermont-Ferrand).

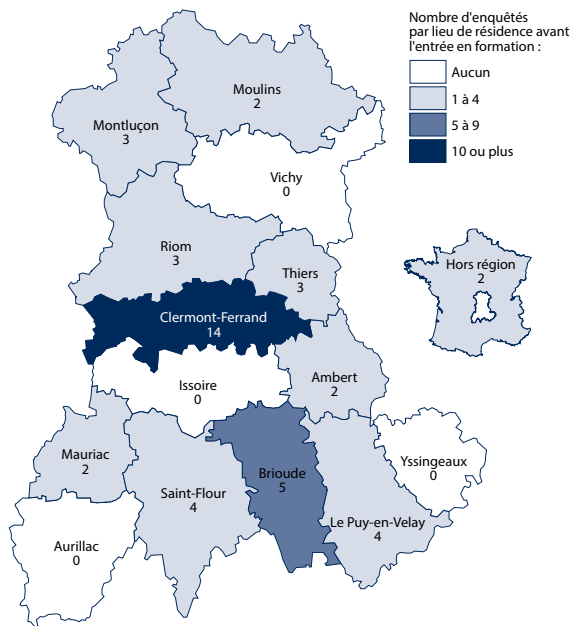
A noter qu'un autre IFA est agréé par la Région en Auvergne (à Toulon-sur-Allier), mais uniquement pour des parcours de formation en cours d'emploi.

** L'âge calculé est celui à la sortie de formation.



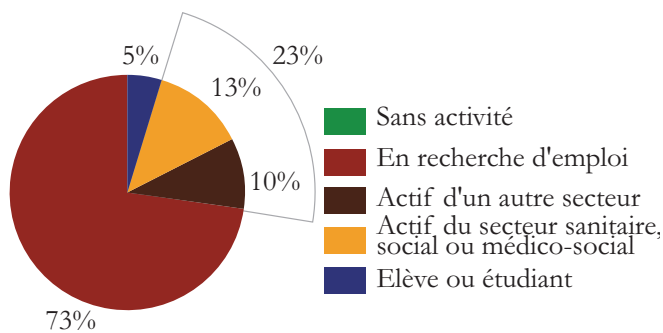
LA SITUATION DES ENQUÊTÉS AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION

Quel était leur lieu de résidence avant l'entrée en formation ?



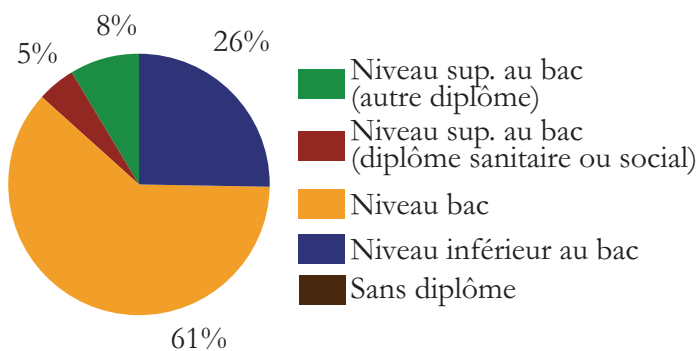
35% des enquêtés résidaient sur le COTEF de Clermont-Ferrand avant leur entrée en formation d'ambulancier. 61% résidaient sur un autre COTEF et 4% hors région.

Quel était leur statut professionnel avant l'entrée en formation ?



73% des enquêtés étaient demandeurs d'emploi avant d'entrer en formation d'ambulancier. 23% étaient actifs, salariés ou professions libérales, 13% exerçant dans le secteur sanitaire, social ou médico-social.

Quel était le niveau du dernier diplôme ou titre obtenu avant l'entrée en formation ?



61% des enquêtés étaient titulaires d'un diplôme de niveau 4 avant leur entrée en formation et 26%, d'un niveau 5.

Cette répartition est confirmée par l'examen des principaux diplômes, avec 24% de titulaires de bac professionnel ou BP non spécialisé, 12% de CAP-BEP non spécialisé et 11% de Bac S.

A l'entrée en formation, 50% des enquêtés avaient obtenu leur dernier diplôme depuis moins de 10 ans (en moyenne depuis 6,7 ans).

Avait-ils suivi une préparation au concours d'entrée dans la formation ?

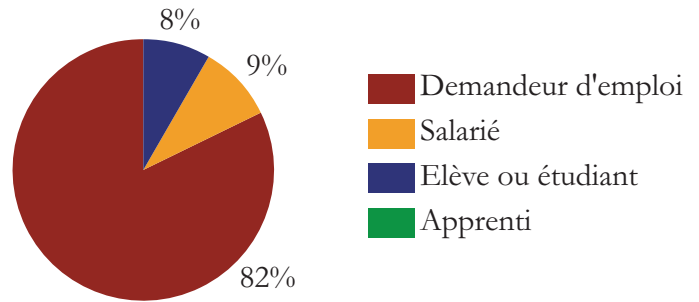
26% des enquêtés indiquent avoir suivi une préparation au concours.



LA SITUATION DES ENQUÊTÉS PENDANT LEUR FORMATION

Quel était leur statut professionnel pendant la formation ?

82% des enquêtés avaient le statut de demandeur d'emploi pendant la formation et les autres, celui de salarié ou d'étudiant.



Etaient-ils en formation partielle ?

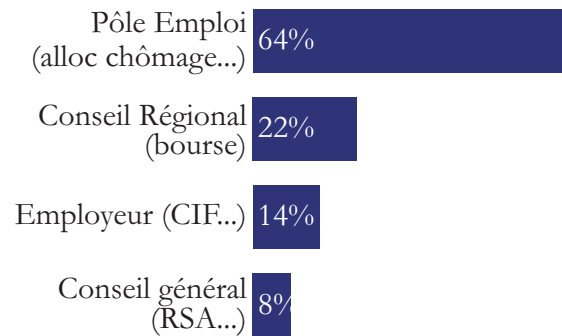
4 des 41 enquêtés ont déclaré être en formation partielle :

- une moitié était en formation passerelle (détection d'un diplôme donnant droit à dispense du concours et de certains modules de formation).
- et l'autre moitié redoublait.

De quelle(s) ressource(s) financière(s) ont-ils bénéficié pour leur vie quotidienne pendant la formation ?

95% des enquêtés déclaraient avoir bénéficié d'une aide ou d'une ressource financière pour leur vie quotidienne. Parmi eux, 64% ont perçu une allocation Pôle Emploi, 22% une bourse du Conseil Régional, etc..

A noter qu'une même personne pouvait bénéficier de plusieurs aides ce qui explique que le cumul des pourcentages dépasse 100%.



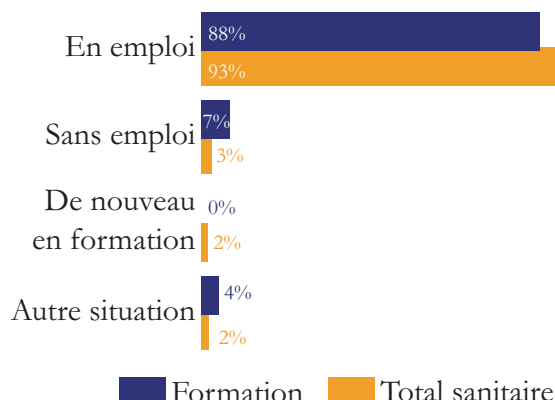


LA SITUATION 12 MOIS APRÈS LA SORTIE DE FORMATION

Quelle était leur situation professionnelle ?

88% des enquêtés étaient en emploi 12 mois après la formation, soit un taux d'emploi en retrait de 5 points par rapport à celui de l'ensemble des enquêtés des formations sanitaires (93%).

Cette part est, cependant, nettement supérieure au pourcentage enregistré pour les sortants de 2013 (+4 points).

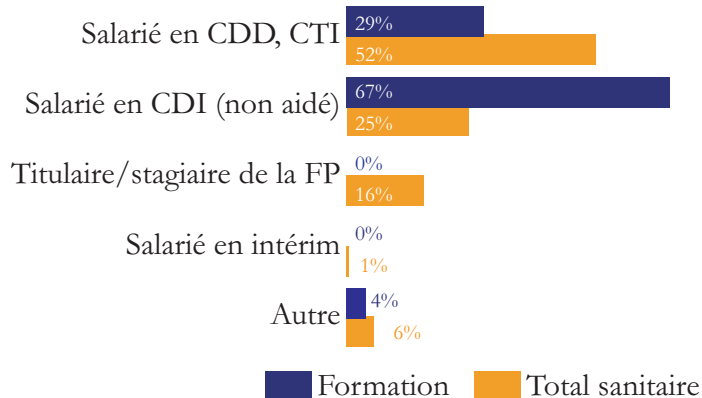


NB : l'analyse se concentre, par la suite, sur la situation d'emploi.

Quel est l'intitulé du poste occupé ?

90% des enquêtés exerçaient le métier d'ambulancier et les 10% restant ceux d'agent des services hospitaliers, d'agent des services techniques...

Quel était leur statut professionnel ?

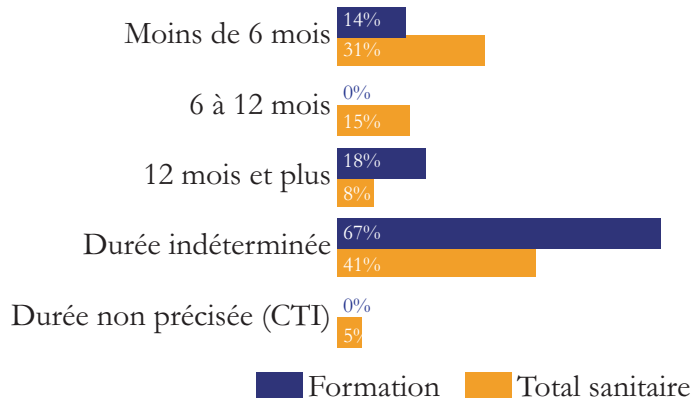


67% des enquêtés étaient en emploi stable (*versus* 47%), tous en CDI (part supérieure de 42 points à la moyenne des diplômés sanitaires).

29% des enquêtés étaient en CDD (52% pour l'ensemble des enquêtés des formations sanitaires).

Moins de 9% des enquêtés étaient en contrat aidé.

Quelle était la durée du contrat ?



67% des enquêtés occupaient un emploi à durée indéterminée (41% pour l'ensemble des enquêtés des formations sanitaires).

Les ambulanciers se voient proposer des contrats de plus longue durée que l'ensemble des sortants de formations sanitaires : seulement 14% occupaient un emploi de durée inférieure à 12 mois (*versus* 46%) et 18% d'une durée de 12 mois et plus (contre 8%).

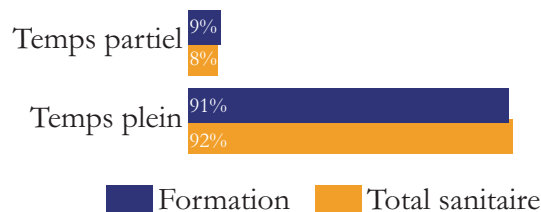


LA SITUATION 12 MOIS APRÈS LA SORTIE DE FORMATION (SUITE)

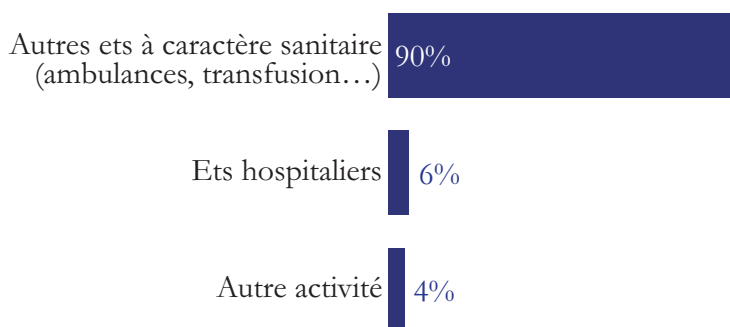
Quel était le temps de travail ?

91% des enquêtés exerçaient une activité à temps plein contre 92% pour l'ensemble des enquêtés des formations sanitaires.

Le temps partiel (4 personnes concernées) est subi dans la moitié des cas.

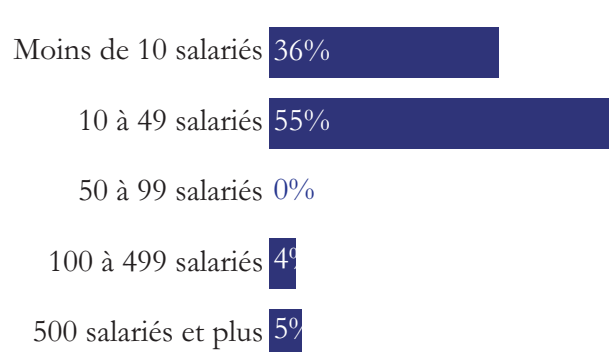


Quelle est la nature de l'activité de l'établissement employeur ?



96% des enquêtés exerçaient leur activité au sein d'un établissement à caractère sanitaire (ambulances, transfusion...) ou hospitalier.

Quelle est la taille de l'établissement employeur ?



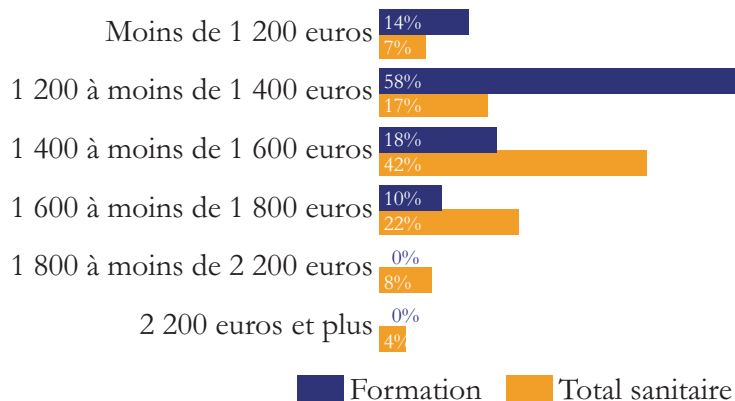
90% des enquêtés exerçaient leur activité au sein d'un établissement de moins de 50 salariés, 55% dans une structure de 10 à 49 salariés.

Quel était le salaire net mensuel en euros (primes incluses) ?

58% des enquêtés déclaraient gagner de 1 200 à 1 400 euros nets mensuels (17% pour l'ensemble des enquêtés des formations sanitaires).

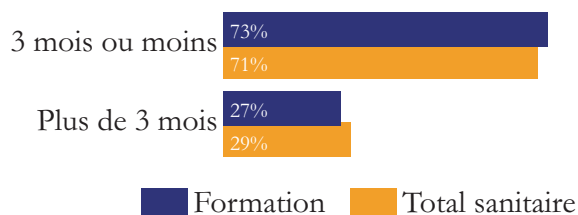
A noter la sur-représentation sur les tranches de salaire inférieures et l'absence sur les tranches supérieures.

Le salaire net mensuel moyen est de 1 335 €, inférieur de 220 € (soit -16%) à celui perçu par l'ensemble des enquêtés des formations sanitaires (1 555 €).





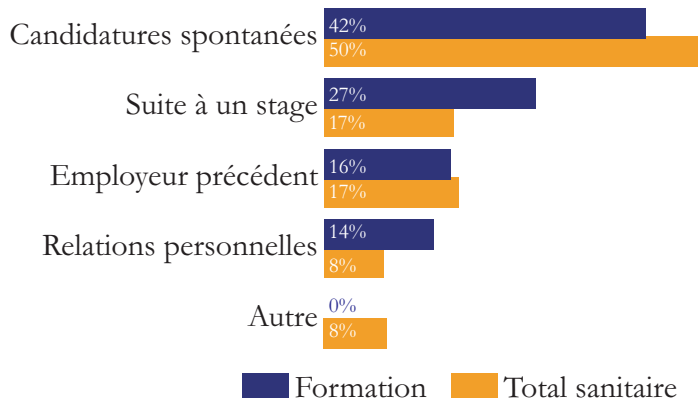
Quelle a été la durée d'obtention de l'emploi ?



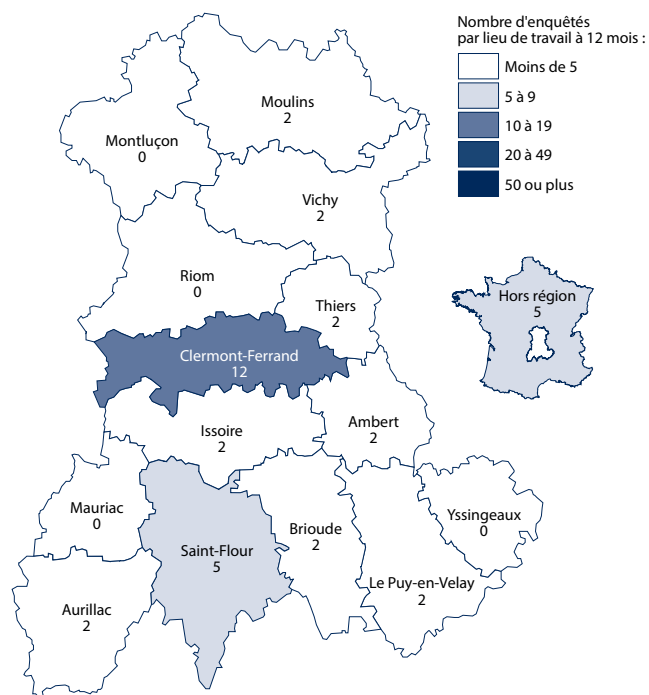
73% des enquêtés ont obtenu leur emploi moins de 3 mois après leur sortie de formation (71% pour l'ensemble des enquêtés des formations sanitaires).

La candidature spontanée est le mode d'obtention de l'emploi le plus fréquent (42% des diplômés contre 50% pour l'ensemble des formations sanitaires), devant le stage (27% contre 17%) et l'employeur précédent (16% *versus* 17%).

Quel a été le mode d'obtention de l'emploi ?



Quel était le lieu de travail ?



32% des enquêtés travaillaient sur le COTEF de Clermont-Ferrand et 13% exerçaient hors région.

En moyenne, 12 mois après leur sortie, 56% des enquêtés auvergnats travaillaient sur leur territoire de résidence antérieur.

Avait-ils occupé un autre emploi depuis leur sortie de formation ?

28% des enquêtés, en emploi 12 mois après leur diplôme, avaient occupé un autre emploi depuis leur sortie de formation (contre 38% pour l'ensemble des formations sanitaires).

Le poste occupé était pour 57% d'entre eux, de même nature que celui occupé à 12 mois.

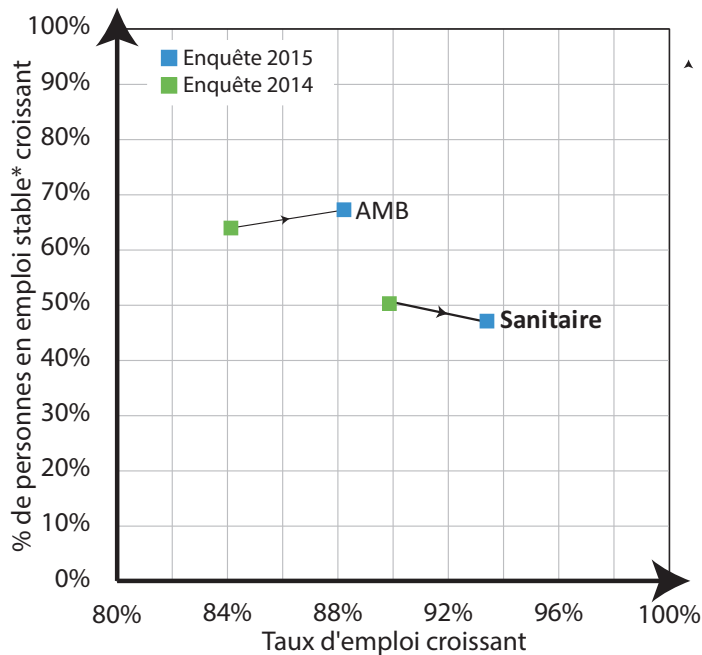


SYNTHÈSE

Taux d'emploi et stabilité

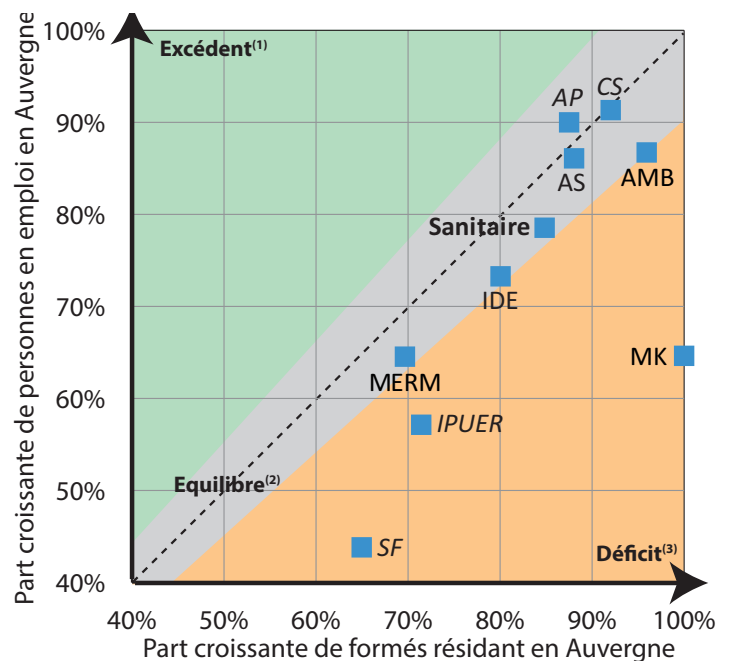
Les sortants de la formation d'ambulancier enregistrent, comparativement à l'ensemble des sortants de formations paramédicales et de sages-femmes, une évolution atypique avec une croissance du taux d'emploi et de la part d'emploi stable entre sortants de 2013 et diplômés de 2014.

Ainsi, le taux d'emploi des ambulanciers augmente de 4 points, de 84% à 88% (+3 points pour l'ensemble des enquêtés sanitaires) et le taux d'emploi stable de 3 points (-3 points pour les formations sanitaires).



Lieux de résidence antérieure et de travail à 12 mois

Pour la région, le solde d'ambulanciers est négatif. Ainsi, les formés étaient à 96% des résidents auvergnats et 87% d'entre eux sont restés travailler en Auvergne.



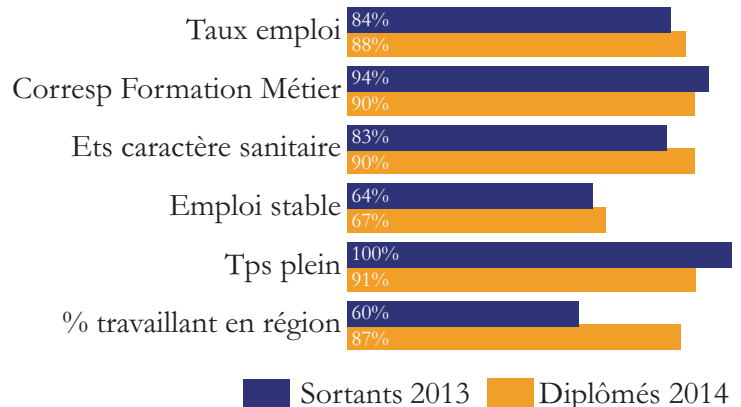
(1) : plus de personnes en emploi en Auvergne que de personnes formées
 (2) : autant de personnes en emploi en Auvergne que de personnes formées
 (3) : moins de personnes en emploi en Auvergne que de personnes formées

Comparatif de la situation à 12 mois* des sortants de 2013 et diplômés de 2014

La situation des ambulanciers s'est globalement améliorée sur le marché du travail entre sortants de 2013 et diplômés de 2014.

Ainsi, le taux d'emploi pour les enquêtés de 2014 est supérieur de 4 points à celui de 2013 et s'établit à 88%, la part d'emploi stable augmente de 3 points. Les établissements à caractère sanitaire enregistrent une croissance de leur poids de 7 points. La part des ambulanciers travaillant en Auvergne augmente de 27 points.

La part du temps plein est en recul sur les deux vagues (-9 points), de même que celle des diplômés exerçant le métier d'ambulancier (-4 points).



* Comparatif effectué sur la base des répondants redressée pour les 2 vagues d'enquête. La comparaison porte sur des sortants pour 2013 (diplômés ou non) et pour des diplômés en 2014. A noter que plus de 91% des sortants de 2013 avaient obtenu leur diplôme.

L'INSERTION DES SORTANTS DE FORMATIONS PARAMÉDICALES ET SOCIALES

GLOSSAIRE

Bac ST2S-SMS : Bac technologique Sciences et Technologies de la Santé et du Social, a remplacé le bac Sciences Médico-Sociales en 2007

BEP CSS : Brevet d'Etudes Professionnelles Carrières Sanitaires et Sociales

CS : Cadre de Santé

DE AS : Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

Formation partielle : cursus partiel suivi par des personnes titulaires de certains titres ou diplômes, ou s'inscrivant dans le cadre d'un parcours VAE

Formation passerelle : pour les personnes titulaires

d'un diplôme donnant droit à dispense du concours et de certains modules de formation

FP : Fonction Publique

IADE : Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat

IBODE : Infirmier de Bloc Opérateur Diplômé d'Etat

IDE : Infirmier Diplômé d'Etat

MERM : Manipulateur en électroradiologie médicale

MK : Masseur-kinésithérapeute

Préparation : suivi d'une préparation au concours d'entrée en formation



▶ **Contact : CARIF OREF Auvergne**
16b rue Fontgiève - 63 000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 19 01 40 / Fax : 04 73 37 31 63

Portail : <http://www.orientation.auvergne.fr/>
<http://www.pro.formationauvergne.com/>
Mail : oref@cariforef-auvergne.org

